

cadre de la formation. Les institutions de formation devraient se concentrer principalement sur la formation par simulation et sur l'apprentissage interprofessionnel sur le lieu de travail et dans les services de formation. Les formations interprofessionnelles en soins infirmiers, physiothérapie et ergothérapie de la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) au Tessin ou de la station de formation interprofessionnelle de Zurich (ZIPAS) pourraient servir de modèles.

Dans le domaine de la formation postgrade et continue, les organes de formation internes présentent un grand potentiel. Les formats possibles sont principalement des formations ou des discussions de cas internes. La participation à ces événements devrait être rendue obligatoire.

Recommandation 4 : Les enseignants doivent acquérir la capacité à enseigner des contenus interprofessionnels.

De nombreux enseignants ont longtemps évolué dans un système de formation où l'interprofessionnalité n'était pas autant encouragée qu'aujourd'hui. De plus, l'ancrage de l'interprofessionnalité dans la vie professionnelle quotidienne n'est souvent pas encore très solide, de sorte que les professionnels n'ont pas pu en expérimenter les avantages de suffisamment près. Une dynamique teach the teacher pourrait permettre aux formateurs d'enseigner ce nouveau type de collaboration et d'assumer un rôle actif dans l'enseignement de l'interprofessionnalité. Il convient en outre de mettre en évidence les avantages de l'interprofessionnalité pour les différentes professions auprès des participants et d'élargir leur connaissance des différents profils professionnels.

Recommandation 5 : L'interprofessionnalité doit être ancrée au niveau institutionnel pour que les contenus de formation puissent être mis en œuvre dans la pratique quotidienne.

Les formations initiales, continue ou postgrade ne suffisent pas à elles seules à assurer une pratique interprofessionnelle durable. La pratique professionnelle doit elle aussi favoriser le transfert de contenus éducatifs dans la vie professionnelle quotidienne.

Les institutions de pratique professionnelle doivent explicitement ancrer leur engagement en faveur de l'interprofessionnalité dans leur mission. Les dirigeants doivent montrer l'exemple. Les collaborateurs devraient disposer de canaux officiels et du temps nécessaire pour échanger des informations sur une base interprofessionnelle. Dans le domaine des soins ambulatoires, où les prestataires sont actifs dans différentes institutions et configurations, il importe de trouver des moyens appropriés pour soutenir la collaboration interprofessionnelle selon une approche ascendante (bottom-up). Un premier pas pourrait être l'établissement et le maintien de relations informelles entre les acteurs concernés. À moyen terme, il est toutefois nécessaire de trouver des moyens de compenser financièrement les échanges interprofessionnels.

Autres policy briefs:

Soins ambulatoires · Soins stationnaires · Jonction soins psychiques-somatiques

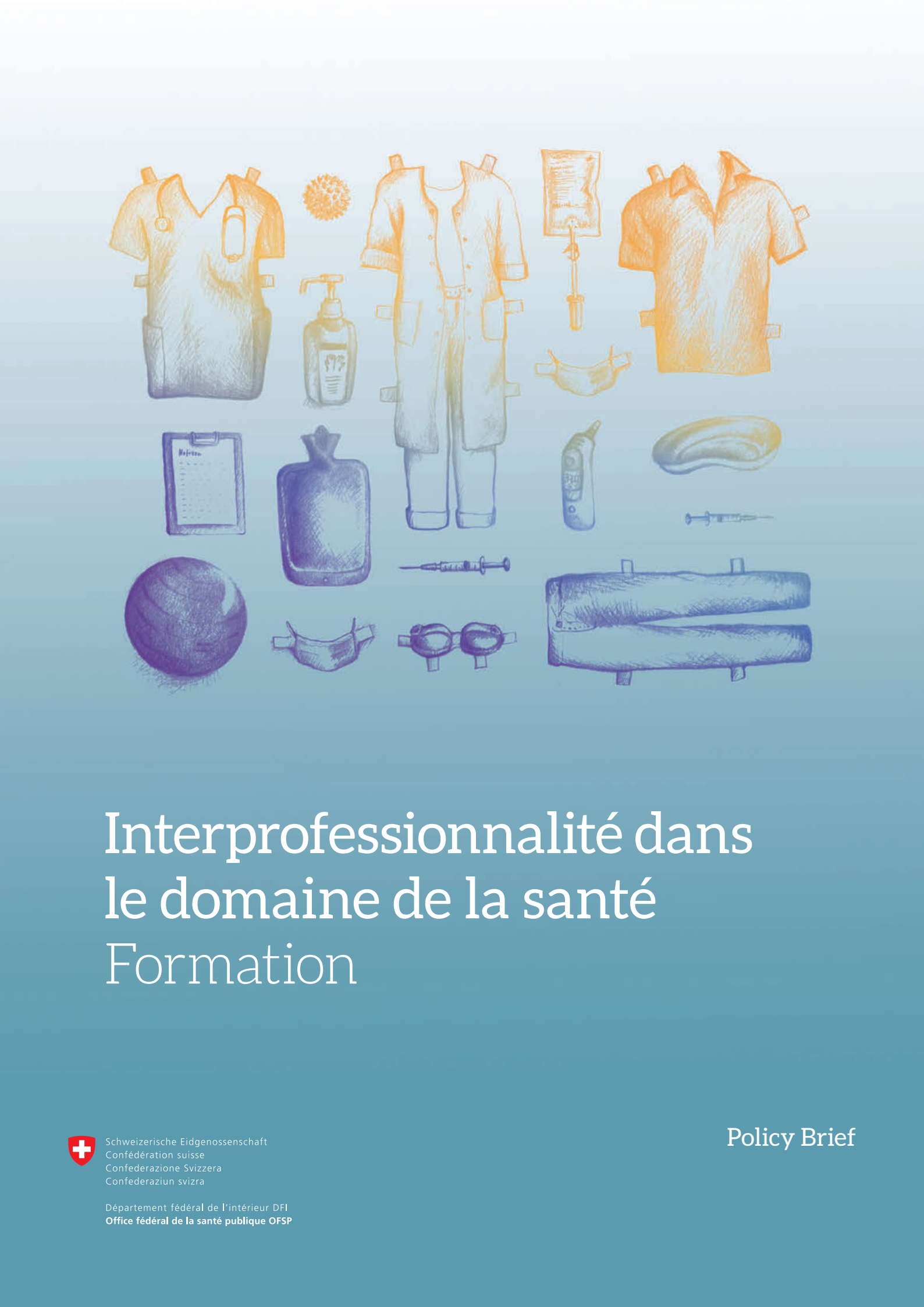
Le policy brief ne prétend pas à l'exhaustivité. Il donne plutôt des impulsions individuelles pour ce qu'il convient de faire.

Editeur Office fédéral de la santé OFSP, Case postale, CH-3003 Berne ; www.bag.admin.ch/ppinterprof

Rédaction Cinzia Zeltner, OFSP ; **Concept graphique, mise en page, illustrations** Aline Telek

Commande : Tous les policy briefs ainsi que leurs versions longues sont disponibles gratuitement via le code QR, sur www.bag.admin.ch/policybriefs-interprof-f ou sur www.publicationsfederales.admin.ch (No. de commande : 316.610.f).

© Office fédéral de la santé publique, mars 2021



Interprofessionnalité dans le domaine de la santé

Formation



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Policy Brief

Promouvoir l’interprofessionnalité dans la formation

De 2017 à 2020, le programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé » de l’OFSP a permis de soutenir des projets de recherche et des mesures pratiques visant à ancrer durablement l’interprofessionnalité dans la formation et la pratique. Les résultats de ce travail sont présentés dans quatre policy briefs dans le but de fournir aux décideurs politiques, aux responsables de formation et aux prestataires de soins un aperçu bref et concis des défis existants et des solutions possibles.

Ce policy brief fournit une vue d’ensemble des défis que les institutions et les intervenants en charge de la formation initiale, postgrade et continue des professionnels de la santé doivent relever pour renforcer la dimension d’interprofessionnalité des programmes de formation. Sur cette base, le policy brief émet des recommandations relatives à des approches qui existent déjà ou qui pourraient être développées et mises en œuvre.

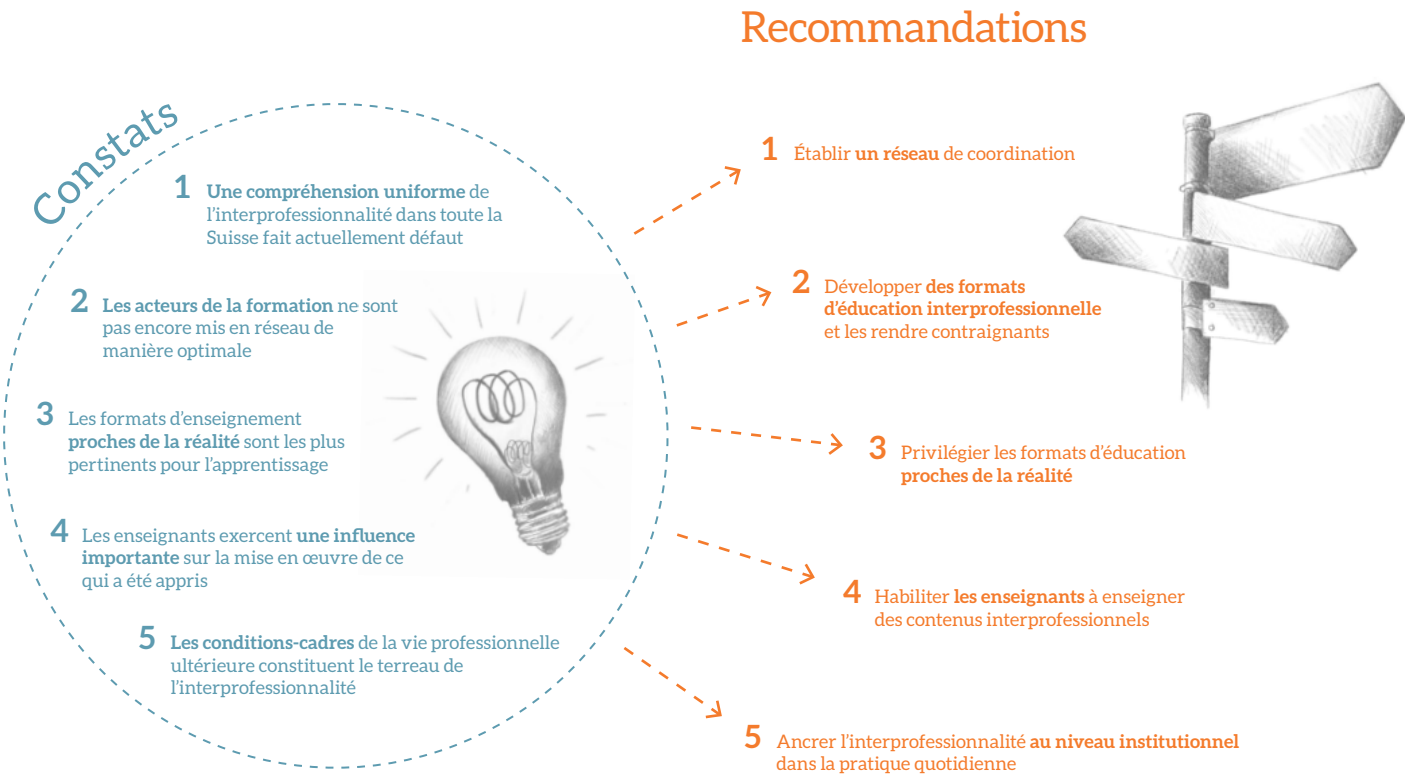
Constats

1	La notion d’interprofessionnalité ne fait pas encore l’objet d’une compréhension uniforme.
2	La mise en réseau des acteurs de la formation reste lacunaire.
3	Les formats d’enseignement proches de la réalité – imbriqués ou intégrés dans la pratique – sont les plus pertinents pour que l’interprofessionnalité soit mise en œuvre dans le quotidien professionnel ultérieur.
4	Les enseignants, qui ont un rôle de modèle, exercent une influence importante sur la mise en œuvre de l’interprofessionnalité dans la pratique (ultérieure).
5	Le transfert de contenus de la formation interprofessionnelle dans la pratique quotidienne dépend des conditions-cadres institutionnelles.

Recommandation 1 : Les institutions de formation doivent établir un réseau qui développe une compréhension de l’interprofessionnalité à l’échelle nationale et qui soutient sa promotion.

Il convient de créer un réseau qui aura dans un premier temps pour mission d’élaborer une définition uniforme de l’interprofessionnalité. Ce réseau devra intégrer les responsables de la formation initiale, continue et postgrade des différentes institutions de formation et de soins ainsi que les responsables de la formation continue des enseignants en collaboration avec les acteurs de la pratique professionnelle. Des synergies avec des structures existantes pourraient être exploitées. La Confédération devrait soutenir la formation de ce réseau en créant les conditions-cadres nécessaires.

À moyen terme, le réseau pourrait contribuer à garantir que les compétences interprofessionnelles identifiées dans le programme de promotion soient intégrées dans les catalogues de compétences des professions à tous les niveaux de formation du système de santé. Ces compétences pourraient ensuite être prises en compte dans l’accréditation des cursus de formation.



Recommandation 2 : Les formats d’éducation interprofessionnelle doivent être intégrés aux programmes d’études et dispensés conjointement par les acteurs de la formation et de la pratique.

À tous les niveaux de formation, les apprentissages interprofessionnels devraient être considérés comme une composante obligatoire du cursus d’études. Les formations devraient être planifiées et menées de manière interprofessionnelle. Le réseau mentionné ci-dessus pourrait contribuer à l’élaboration de tels modules. Les groupes professionnels travaillant dans le domaine de la psychologie et de la psychiatrie, ainsi que d’autres acteurs comme les services sociaux, les communes, les caisses maladie et les associations de patients devraient également être impliqués.

Les contenus de formation pourraient inclure des sujets qui touchent tous les groupes professionnels. Ces thématiques se prêtent bien à la mise en évidence des différentes perspectives des (futurs) professionnels et favorisent un apprentissage interprofessionnel. Les mesures et les projets devraient être accompagnés de recherches dans le but de permettre des développements ultérieurs fondés sur les preuves et d’élaborer des bases de décision. Dans ce contexte, un ancrage institutionnel, auprès du Swiss Learning Health System (www.slhs.ch), pourrait être discuté.

Recommandation 3 : Les responsables de formation doivent promouvoir le transfert des contenus éducatifs dans la pratique en employant des formats d’enseignement qui soient proches de la réalité.

Les responsables de la formation devraient investir dans des formats qui facilitent le transfert des contenus éducatifs vers la pratique professionnelle ultérieure. Des modules de base communs pour les différents groupes professionnels pourraient être proposés dans le